

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du Bassin de Thau
328 quai des Moulins
34200 SETE

Direction des services techniques

Téléphone : 04.67.01.08.40

Références : CP/FG/12-2022/ml

Marseillan, vendredi 18 mars 2022

OBJET : Lettre d'intention de réalisation d'action dans le programme d'étude préalable au PAPI sur le bassin versant de Thau et d'Ingril (2022-2023)

Monsieur le Président,

Le territoire de Thau est particulièrement sensible aux phénomènes d'inondation par des crues rapides, du ruissellement ou par le phénomène de submersion marine pouvant causer des désagréments tant aux personnes qu'aux biens et différents enjeux exposés.

Au printemps 2021, le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT) a engagé la construction d'un programme d'actions dans le cadre d'un Programme d'Etude Préalables (PEP) à un PAPI en concertant les différents acteurs locaux. A ce jour ce programme est finalisé et notre structure s'est positionnée pour réaliser certaines actions que mentionnée en annexe de ce pli.

Ces actions seront programmées et intégrées dans nos deux prochains exercices budgétaires (2022 et 2023) et devront faire l'objet de la validation de notre assemblée délibérante en vue de la gestion des inondations.

Afin de pouvoir compléter le dossier de demande de validation et de labellisation du PEP / PAPI du bassin de Thau et d'Ingril, nous vous faisons donc part de l'intérêt et l'engagement de notre collectivité dans ce dispositif et cette démarche pour la gestion durable des risques inondations sur notre territoire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Chantal PROUTEAU
Conseillère municipale déléguée aux risques naturels



Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le 13/07/2023



ID : 034-213401508-20230627-DEL23_06_27_19-DE

INTITULE de l'ACTION	Montant Global (HT)	Année de réalisation
Diagnostic de vulnérabilité des bâtiments communaux exposés aux risques de la commune de Marseillan et appui au montage des dossiers de subvention	30 000€	2022 et 2023
Travaux de nettoyage des bâtiments communaux de la ville de Marseillan	100 000€	2022 et 2023